



World Food
Programme

SAVING
LIVES
CHANGING
LIVES

Mise en œuvre de la stratégie de progression de l'IRP au Sahel

Note stratégique d'orientation

Aout 2025

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
1. Objectif et public cible de la note d'orientation	5
2. Quelle est la stratégie de progression ?	5
3. Les catalyseurs de la stratégie de progression de l'IRP	7
5. Comment mettre en œuvre la stratégie de progression	9
5.1. Appropriation et engagements de la communauté	9
5.2. Création d'actifs pour la restauration des terres et des écosystèmes	10
5.3. Développement de la chaîne de valeur (axé sur l'emploi et les jeunes)	13
5.4. La nutrition	14
5.5. Alimentation scolaire	14
5.6. Aide à la période de soudure	15
5.7. Genre - l'accent mis sur les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés	16
5.8. Cohésion sociale	17
5.9. Inclusion dans les programmes nationaux	17
5.10. Autres instruments de gestion des risques	18
5.11. Contribution à l'agenda de la décentralisation	18
6. Indicateurs de performance	18
7. Références	19
8. Annexes	20
Annexe 1: Indicateurs et objectifs proposés dans le cadre de la stratégie de progression des sites (anciens et nouveaux sites)	20
Annexe 2: Contribution progressive de la Communauté aux activités de l'IRP/FFA	24

Introduction

Malgré les nombreux défis en cours et l'insécurité alimentaire persistante aggravée par des chocs multiples et actuels, le Sahel recèle d'énormes opportunités : la région présente un grand potentiel pour la restauration des écosystèmes, y compris une richesse en eaux souterraines inexploitées et en sources d'énergie renouvelables, et les dividendes démographiques pourraient être énormes si la jeune population disposait des ressources et des opportunités nécessaires pour s'épanouir. Depuis 2018, le PAM et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), en partenariat avec d'autres donateurs principaux (gouvernement du Tchad, KOICA, Italie, Danemark, France, etc.), les gouvernements nationaux et d'autres partenaires concernés, ont mis en œuvre des interventions de résilience intégrées pour renforcer la résilience des individus, des ménages, des communautés et des systèmes dans cinq pays du Sahel. Au cours des cinq dernières années, un ensemble intégré d'activités de résilience a été mis en œuvre dans les cinq pays cibles, en se concentrant sur :

- **Restaurer les écosystèmes** par la création d'actifs afin d'accroître la productivité agricole et pastorale, de préserver la biodiversité et de réduire la vulnérabilité aux catastrophes climatiques.
- **Pratiques agricoles régénératrices** permettant d'utiliser les ressources naturelles pour produire à des fins de consommation et de commercialisation d'une manière écologiquement durable.
- **Développement de la chaîne de valeur** pour compléter les activités de production agricole et améliorer leur efficacité grâce au renforcement des capacités et aux liens verticaux et horizontaux afin de promouvoir l'accès aux marchés pour les acteurs de la chaîne de valeur, y compris les petits exploitants agricoles.
- **Fournir un soutien essentiel aux ménages** par le biais d'une aide en période de soudure (par exemple des transferts d'argent), de repas scolaires, d'allocations familiales et de développement des compétences, contribuant ainsi aux fonctions de protection sociale.
- **Mettre en œuvre des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition** pour prendre en charge et prévenir la malnutrition aigüe et s'attaquer à ses causes sous-jacentes, notamment en améliorant l'accès à un régime alimentaire nutritif.
- **Renforcer la capacité des institutions gouvernementales aux niveaux national, régional et communautaire** à planifier et à mettre en œuvre des initiatives de résilience de manière participative.

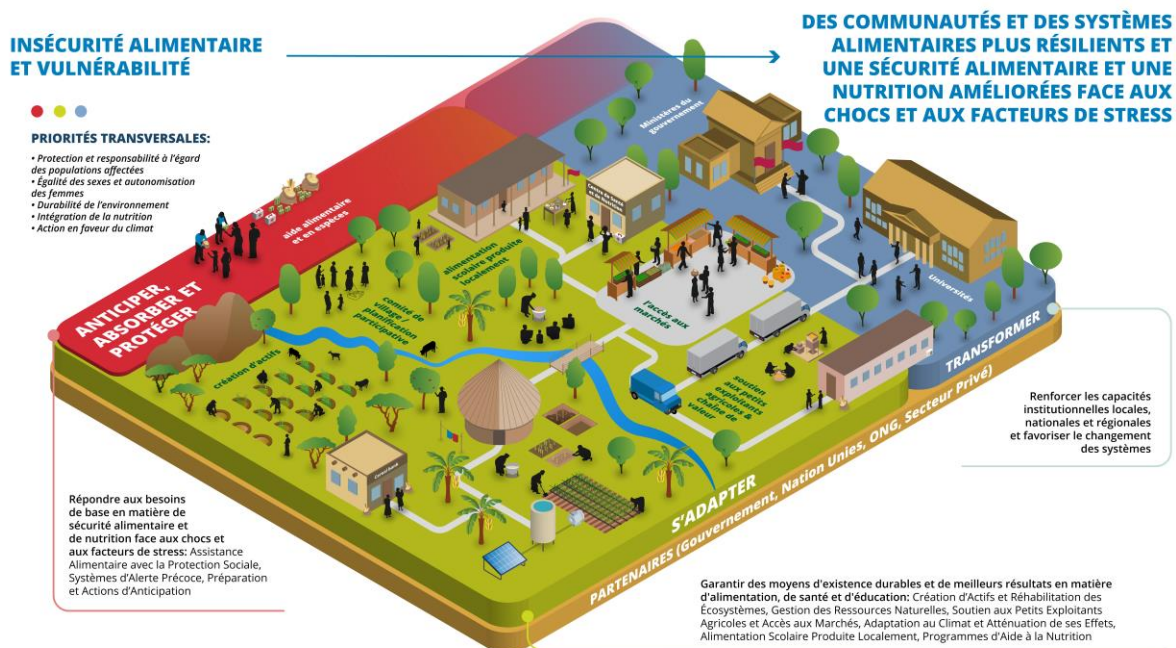


Figure 1 : Le modèle du programme intégré de résilience

Compte tenu de l'augmentation constante du nombre de cas humanitaires au Sahel, le Programme Intégré de Résilience (IRP) vise à inverser la tendance en rendant les populations du Sahel résilientes et en leur permettant de disposer de moyens de subsistance durables, même lorsqu'elles sont exposées à des chocs naturels et à des facteurs de stress. Cependant, le PAM ne peut pas couvrir toutes les communautés à la fois. L'objectif premier de l'IRP est de contribuer à la lutte contre la pauvreté en inversant la tendance à la dégradation des terres (conduisant à la neutralité en matière de dégradation des sols) afin d'améliorer leur capacité de production et de rétablir ainsi les moyens de subsistance des populations dans des communautés sélectionnées. Cette démarche s'appuie sur la stratégie de progression qui évalue les progrès réalisés sur chacun des sites afin de faciliter une stratégie de sortie qui permette aux communautés soutenues de devenir autonomes, au-delà de la durée de vie du projet, une fois que les terres ont été réhabilitées et les actifs

pertinents créés, et/ou d'être couvertes par des services publics essentiels. Cela permettra au PAM de passer à d'autres communautés afin de stopper et d'inverser la dégradation des terres et de restaurer leur capacité de production. La mise en œuvre réussie de la stratégie est importante pour le PAM dans les efforts qu'il déploie pour continuer à sauver et à changer des vies :

- L'aide humanitaire et l'aide au développement externes continues (non intégrées dans les systèmes nationaux) fournies aux mêmes personnes année après année ne peuvent être maintenues indéfiniment en raison des ressources limitées.
- La progression des sites permet d'étendre les interventions à d'autres communautés ou sites.
- Les donateurs sont désireux d'observer des améliorations tangibles des moyens de subsistance et préconisent une

progression afin d'éviter la nécessité d'une assistance perpétuelle.

- L'évaluation par site permet d'identifier les tendances dynamiques basées sur les progrès inter et intracommunautaires au fil du temps (c'est-à-dire les effets sur les écosystèmes et/ou les systèmes alimentaires autour du site spécifique).
- Les changements apportés aux activités sur un site particulier peuvent être suivis afin de fournir des informations précieuses permettant de tirer des leçons et d'améliorer continuellement le programme. Cela permet d'identifier les lacunes importantes pour compléter les activités du paquet IRP (assistance technique, accès au marché, amélioration des infrastructures et renforcement des capacités institutionnelles).

La progression réussie de l'IRP a un impact positif sur la cohésion sociale, qui à son tour renforce la résilience de la communauté face aux dynamiques de conflit et aux chocs existants.

1. Objectif et public cible de la note d'orientation

L'objectif de cette note est de fournir des conseils sur la manière de mettre en œuvre la stratégie de progression dans le cadre du programme intégré de résilience au Sahel. Elle s'adresse au:

- Personnel des bureaux Pays (BP) chargé de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des interventions de l'IRP..
- Personnel du bureau régional (BR) qui soutient les bureaux de pays dans la gestion du cycle de l'IRP, y compris l'établissement de rapports à l'intention des donateurs.

Cette note fournit des informations sur les paramètres à prendre en compte pour évaluer les progrès réalisés par les

communautés dans les sites IRP. Il s'agit d'un guide dont l'application doit être contextualisée, les CO sélectionnant les éléments pertinents en fonction de la nature des paquets IRP mis en œuvre.

2. Quelle est la stratégie de progression ?

L'IRP est un ensemble complet conçu pour évoluer dans le temps, mettant l'accent sur la transition graduelle de l'assistance directe vers une plus grande autosuffisance. Sa stratégie de progression est axée sur la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire tout en améliorant le renforcement des capacités, en encourageant les contributions communautaires, en générant des revenus locaux et en développant les services sociaux nationaux ou les filets de sécurité. Les exemples incluent la transition de l'assistance alimentaire directe au renforcement des capacités locales, l'amélioration du soutien aux petits agriculteurs, tout en renforçant les chaînes de valeur locale, et le passage de l'alimentation scolaire traditionnelle à l'introduction d'un mécanisme endogène croissant reliant la production communautaire aux repas scolaires, jusqu'au développement d'une véritable [Alimentation Scolaire basée sur la Production Locale \(ASPL\)](#))

Les progrès réalisés dans le cadre de l'IRP reflètent les avancées tangibles des ménages et des communautés en matière de sécurité alimentaire, d'indépendance et de résilience, même face aux chocs et aux facteurs de stress. En fin de compte, cette approche vise à supprimer progressivement l'aide humanitaire en s'attaquant à ses causes profondes, en réduisant le besoin global d'assistance et en obtenant des résultats durables en matière de développement. Il s'agit soit d'une élimination complète de l'aide et de l'autonomie de la communauté grâce au développement de systèmes alimentaires durables et de filets de sécurité pour les moyens de subsistance et les

communautés, soit de l'intégration des zones géographiques du IRP dans les systèmes de protection sociale et les programmes nationaux qui soutiennent les services sociaux et les systèmes alimentaires résilients.

Le processus est conçu pour s'étendre sur un minimum de **3 à 5 ans**, avec une possibilité de prolongation **jusqu'à un maximum de 10 ans**. **À l'issue de cette période, l'aide extérieure au titre de l'IRP devrait être totalement supprimée**, l'autonomie devant théoriquement avoir été atteinte.

La stratégie de progression est structurée en deux phases : la première couvre la période de 0 à 5 ans et la seconde s'étend sur 6 à 10 ans. Bien que certains sites existants puissent déjà être avancés dans ce processus, ils peuvent avoir atteint des stades différents sur la voie de la progression.

La stratégie de progression décrite sert de modèle pour faire progresser les stratégies opérationnelles et la composition des ensembles d'activités tout en favorisant l'autonomie et en obtenant des résultats. Toutefois, la progression des activités, des produits et des résultats peut ne pas se faire de manière proportionnelle ou uniforme, car divers facteurs peuvent influencer leur développement.

Ce document se concentre principalement sur les activités, les produits et les aspects opérationnels. Les mesures des résultats liées à la résilience, à la nutrition et à l'amélioration de la sécurité alimentaire seront largement liées aux évaluations de la réduction des besoins humanitaires, qui sont menées à un niveau plus large que les sites individuels.

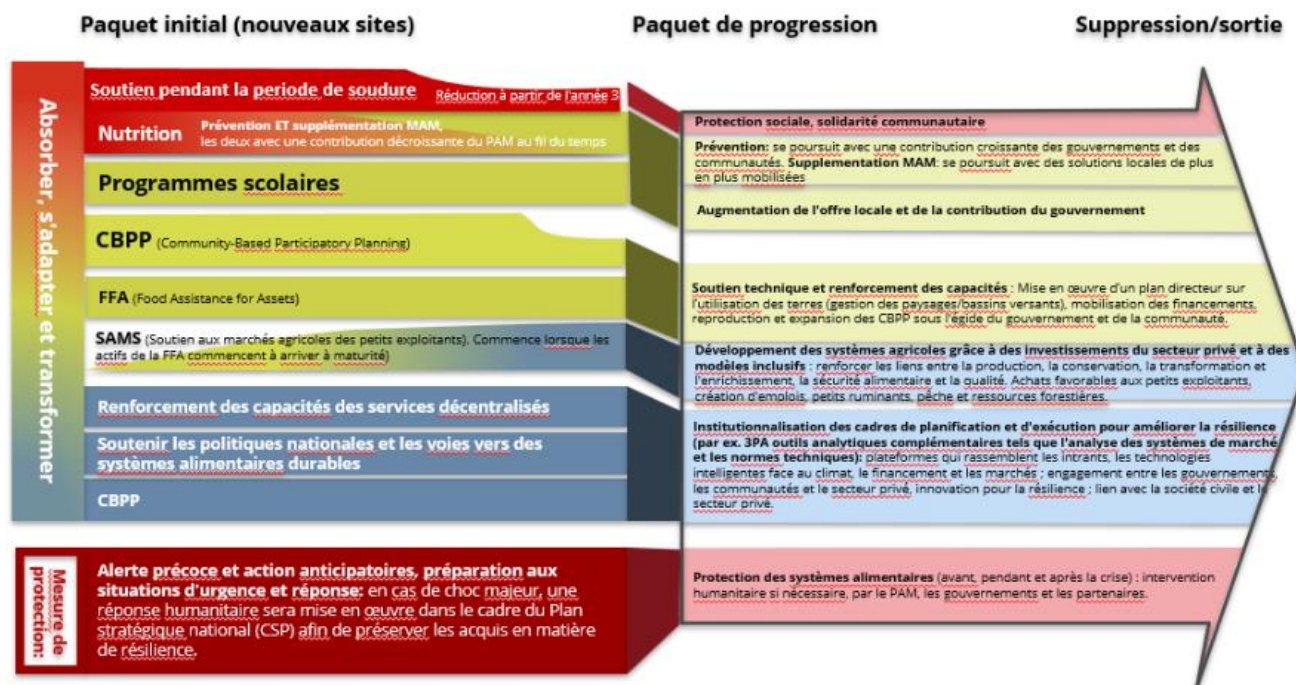


Figure 2 : Schéma de l'évolution prévue des interventions de l'IRP, du début à la fin

3. Les catalyseurs de la stratégie de progression de l'IRP

Il est important de faire la distinction entre les conditions de mise en œuvre de l'aide humanitaire et celles de l'aide au développement. Dans les interventions d'aide humanitaire, on n'attend rien des communautés, alors que dans l'aide au développement, des efforts complémentaires sont requis de la part des agences de développement qui mettent en œuvre le projet, des communautés bénéficiaires et des acteurs étatiques. L'absence d'efforts complémentaires entre les parties prenantes concernées peut entraver les progrès et la réalisation des résultats souhaités. Il est important de définir clairement les rôles et les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans les projets de développement. La philosophie de la stratégie de progression repose sur le principe selon lequel les interventions mises en œuvre dans le cadre de l'IRP cherchent à résoudre les problèmes qui touchent les communautés et sont guidées par les priorités des communautés respectives tout en s'alignant sur les politiques nationales, en contribuant à leur mise en œuvre et en les rendant opérationnelles de manière efficace. Cela favorise l'appropriation et la continuité au-delà de la durée de vie du projet, à condition que des investissements adéquats soient réalisés et que les étapes souhaitées soient définies et convenues avant et pendant la mise en œuvre des interventions.

La stratégie de progression sera guidée par les catalyseurs suivants :

- **Engagement et adhésion de la communauté :** Les interventions doivent être conçues et mises en œuvre sur la base des besoins communautaires identifiés et approuvés par les parties prenantes impliquées dans le projet, y compris les communautés dans toutes leurs représentations et leurs dirigeants

locaux. La population doit être au centre de la conception, en veillant à la participation de groupes spécifiques, notamment les jeunes, les femmes et les personnes marginalisées. L'engagement communautaire doit encourager la cohésion sociale et la résolution des tensions et des conflits éventuels, ainsi que l'entraide et la solidarité.

- **Couverture multidimensionnelle et atteinte d'une échelle significative pour générer des effets multiplicateurs :** Les interventions doivent viser à améliorer les moyens de subsistance de différents groupes au sein de la communauté en améliorant leur capital (naturel, économique, physique, social, humain et politique) sur la base des besoins identifiés. Ces interventions peuvent être superposées ou se succéder en fonction des plans d'activité convenus. Les interventions spécifiques liées à la restauration des terres devront être planifiées et mises en œuvre à l'échelle, à l'intégration et à la qualité requises afin de générer les résultats escomptés et les effets multiplicateurs - par exemple, la restauration/le traitement de bassins versants dégradés spécifiques capables d'induire une recharge en eau suffisante pour permettre une extraction et une utilisation durables.
- **Ressources financières, contributions communautaires et scénarios réalistes :** La mise en œuvre de la stratégie nécessitera un financement adéquat pour permettre une mise en œuvre cohérente des activités convenues, en couches ou en séquences, sur la base d'un ensemble de mesures adaptées au contexte. En cas de contraintes financières, les accords communautaires et les résultats attendus doivent être revus et ajustés en fonction des ressources disponibles. Toutes les parties prenantes doivent examiner et approuver les ajustements apportés aux objectifs initiaux. Les contributions communautaires peuvent prendre

diverses formes et doivent être calculées depuis le début du programme. Ces contributions, y compris pour les activités de FFA et les efforts complémentaires, doivent être progressives et occuper une place prépondérante à la fin de la première phase du programme pour constituer ensuite la majorité ou la totalité des activités mises en œuvre au cours de la deuxième phase, à l'exception de l'assistance technique spécifique et du renforcement des capacités.

- **Rôles et responsabilités des parties prenantes clairement définis :** Toutes les parties prenantes, y compris les communautés cibles et les autorités locales, doivent comprendre, accepter et s'engager - éventuellement par écrit - sur leurs rôles respectifs et les résultats attendus avant la mise en œuvre des activités. Il est ainsi plus facile de suivre les progrès, les performances ou l'engagement de chaque partie prenante, d'identifier les faiblesses et de documenter les enseignements tirés au fil du temps.
- **Partenariats :** Il sera important pour le PAM de favoriser les partenariats avec les acteurs étatiques et les autres organisations travaillant dans les communautés cibles afin de minimiser les répétitions et d'améliorer la coordination des interventions. Cela permet d'optimiser l'utilisation des ressources, d'accroître l'impact et de créer une responsabilité partagée pour construire des communautés résilientes
- **Jalons:** La réalisation d'objectifs définis et réalistes en matière de résilience est un processus et les progrès accomplis doivent être évalués sur la base de paramètres et de jalons définis, qui peuvent se situer au niveau des activités, des produits ou des résultats. Il est ainsi plus facile de suivre les améliorations ou le déclin au cours de la période de mise en œuvre.
- **Apprentissage adaptatif et amélioration continue :** Bien que les plans d'activité doivent théoriquement être approuvés et signés par les parties prenantes concernées, ils ne sont pas fixes mais peuvent être revus et ajustés en fonction de la réalité sur le terrain et des enseignements tirés. Les parties prenantes doivent se réunir périodiquement pour examiner les progrès accomplis et discuter des ajustements éventuels à apporter aux plans convenus. Le processus doit être participatif et inclure toutes les parties prenantes qui ont été impliquées dans l'élaboration des plans d'activité convenus. Ces ajustements ou changements doivent également être approuvés et signés par les parties prenantes.
- **Institutionnalisation et renforcement du système,** par le biais d'une collaboration avec la planification institutionnelle (par exemple, inclusion dans les plans de développement locaux ou nationaux) et intégration dans les programmes nationaux tels que les filets de protection sociale, l'agriculture et les stratégies environnementales. Cela comprend également la transition vers des systèmes nationaux pour le renforcement continu des capacités et l'évaluation (par exemple, à travers le transfert à des institutions universitaires).

4. Le point d'entrée de la stratégie de progression de l'IRP

Le fondement de la stratégie de progression de l'IRP repose sur la restauration des terres en tant que principal point d'entrée pour débloquent des opportunités permettant aux communautés de bénéficier des services écosystémiques. Les bénéfices seront le fruit

d'interventions bien conçues et mises en œuvre par les communautés, visant à restaurer les moyens de subsistance des communautés vulnérables. Toutefois, les interventions spécifiques prévues dans le cadre de l'IRP peuvent varier d'une communauté à l'autre en fonction des besoins identifiés. Néanmoins, l'évaluation des progrès réalisés devrait être une condition préalable pour toutes les interventions. La stratégie de progression permettra de documenter les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus sur la base des priorités, des rôles et responsabilités et des étapes identifiées.

5. Comment mettre en œuvre la stratégie de progression

La mise en œuvre de la stratégie nécessitera de disposer d'une base de référence minimale afin d'établir un scénario de base qui sera utilisé pour évaluer les progrès réalisés au fil du temps. Cela s'applique à la fois aux nouveaux sites et aux sites existants. Le succès de l'IRP sera déterminé par le niveau d'implication des communautés au cours de la planification et de la mise en œuvre du projet et au-delà. L'instrument de base qui définit le "moment" de l'engagement majeur avec la communauté et la base de référence est le CBPP, l'approche de planification participative communautaire, qui fait partie des outils 3PA du PAM pour la programmation de la résilience. La mise en œuvre de la stratégie de progression joue un rôle important dans la responsabilisation des parties prenantes impliquées dans les interventions de l'IRP. Ce document se concentre sur la progression au

niveau du site. Les progrès seront évalués tout au long du cycle du projet, de la planification au suivi et à l'évaluation, en mettant l'accent sur les éléments suivants.¹

5.1. APPROPRIATION ET ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ

Les interventions prises en charge par les communautés sont des conditions préalables à l'IRP. Le PAM et ses partenaires coopérants sont censés consulter les communautés pour la conception des interventions et l'élaboration des plans d'activité. Les plans d'activités résultant d'un CBPP doivent fournir

- Des précisions sur les actifs à créer (normes, gestion, nombre, saison, nombre de personnes impliquées, etc.) et les biens ou équipements complémentaires nécessaires pour optimiser ces actifs,
- Des plans de renforcement des capacités pour permettre à la communauté de concevoir, de mettre en œuvre et d'utiliser les actifs,
- Les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées (par exemple, le rôle de l'équipe de planification, le rôle du PC pour la durée de la première phase, le rôle du bureau local du PAM et du personnel du gouvernement, etc.)
- Le niveau et le montant des contributions des communautés et des groupes, gestion des outils et des équipements, etc.
- Le régime foncier et les accords connexes susceptibles de renforcer le

¹ Le 3PA permet de comprendre les causes profondes de l'insécurité alimentaire, d'impliquer toutes les parties prenantes et de concevoir des interventions contextuelles. Ces interventions renforcent

l'appropriation communautaire et apportent des solutions spécifiques pour traiter les facteurs à l'origine de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

sentiment d'appartenance et de désamorcer les tensions éventuelles,

- L'évolution envisagée du soutien du PAM aux communautés, les étapes importantes (le cas échéant) et la durée du soutien.

Les performances de chacune des parties prenantes doivent être examinées périodiquement et les ajustements nécessaires peuvent être effectués au cours de la mise en œuvre des interventions. Un examen annuel des réalisations est nécessaire, tandis que de petits ajustements sont effectués périodiquement si nécessaire. Les plans d'activité et leurs objectifs respectifs seront utilisés pour évaluer les progrès et responsabiliser chacune des parties prenantes. Cela permettra également de tirer des leçons et d'identifier les raisons de la réussite ou de l'échec dans la réalisation de certains des objectifs fixés.

Les paramètres à suivre se situent principalement au niveau de l'activité et peuvent inclure

- Plans d'activité approuvés par les parties prenantes au projet au niveau de la communauté (site).
- Performance des parties prenantes par rapport aux rôles et responsabilités signés au fil du temps (examen annuel).
- Plans post-intervention approuvés et signés à la fin de la période de mise en œuvre, comme indiqué dans les plans d'activité signés au début.

5.2. CREATION D'ACTIFS POUR LA RESTAURATION DES TERRES, LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES ET LES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Le principal point d'entrée de l'IRP est constitué par les activités de création d'actifs visant à inverser la dégradation des terres et à restaurer les écosystèmes afin d'améliorer les

moyens de subsistance des populations dans les communautés cibles. Étant donné que le PAM intervient dans des zones confrontées à une insécurité alimentaire chronique pour s'attaquer aux causes sous-jacentes et renforcer la résilience des communautés touchées au niveau des ménages et des communautés.

L'utilisation de l'aide (vivres ou transferts monétaires) pour la création d'actifs (FFA) est nécessaire pour répondre aux besoins à court terme tout en s'attaquant aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire. Toutes les interventions de création d'actifs visent à créer des actifs productifs pour relever les défis identifiés par les communautés. Le développement de ces activités et le niveau de durabilité et de gestion connexe dépendront également du niveau d'implication des institutions gouvernementales - en particulier des ministères de l'environnement et de l'agriculture dans tous les pays où la création d'actifs fait partie intégrante des programmes de résilience et d'adaptation. Le PAM et ses partenaires peuvent également influencer sur certains aspects importants au niveau des systèmes, qui pourraient à leur tour jouer un rôle majeur dans la reproduction et l'adoption d'ensembles spécifiques et d'une approche globale de la résilience.

Les activités de création d'actifs doivent être étroitement liées aux plans d'activités approuvés, les communautés devant compléter les efforts déployés par le PAM et ses partenaires. L'aide alimentaire est utilisée pour créer des actifs et renforcer la capacité des communautés à améliorer leurs moyens de subsistance. L'utilisation de nourriture ou d'argent ne doit se faire que pendant la période de création d'actifs et d'efforts pour les rendre productifs. Une fois qu'un actif est créé et qu'il est devenu fonctionnel, l'utilisation d'aide monétaire ou alimentaire doit être interrompue. Le niveau de fonctionnalité doit être défini au cours des activités d'engagement communautaire (CBPP et étapes suivantes de préparation et de formation des activités spécifiques) afin de parvenir à une

compréhension commune du moment où la distribution d'aide monétaire ou alimentaire sera interrompue.

Une fois qu'un actif est devenu productif, toutes les activités de maintenance ne doivent pas inclure d'incitations alimentaires ou monétaires, ou seulement lorsqu'elles sont clairement définies dans les plans d'activité convenus pour les mesures qui nécessitent une mise à niveau sur 1 à 2 ans (par exemple, des barrages de contrôle spécifiques). Les actifs ou mesures ultérieurs créés pour compléter les actifs liés au rétablissement de la production agricole ne doivent pas utiliser d'aide monétaire ou alimentaire pour motiver les communautés à s'impliquer dans les activités de création d'actifs. Cela découle de l'idée que tant que l'actif complémentaire est bénéfique pour les communautés, c'est cette motivation (et non une aide monétaire ou alimentaire) qui doit les inciter à apporter leur soutien. Parmi les exemples d'actifs complémentaires, on peut citer les greniers et les plates-formes de séchage, mais aussi l'application d'engrais dans les demi-lunes agricoles, la plantation d'arbres et les micro-jardins dans les exploitations familiales, l'entretien des plates-formes d'horticulture et le travail de compostage, etc. Toutes ces activités devraient être financées par les ménages et les groupes, le PAM se contentant de soutenir le personnel technique qui peut donner des conseils sur des mesures techniques spécifiques. Les paramètres à suivre sur chaque site sont les suivants :

- Actifs créés dans le cadre de la FFA et nombre de personnes impliquées dans les activités de la FFA

- Actifs créés sans incitation alimentaire ou financière et personnes impliquées dans ces activités de création d'actifs.
- Actifs créés sans incitations et faisant partie de la contribution de la communauté/des groupes (par exemple, % de réalisation, temps consacré/personne/semaine ou mois)
- Principaux objectifs et utilisations des actifs et des produits générés par ces actifs (par exemple, cultures/pâturages/fourrages/légumes, etc.) - y compris les accords de partage
- Le nombre d'accords conclus sur les zones restaurées ou améliorées avec des actifs spécifiques (par exemple, le nombre d'accords sur l'utilisation des terres et leur durée, le nombre de comités de gestion établis et leur composition/représentation, etc.)
- Niveau d'utilisation du bien (nombre et composition des personnes utilisant le bien une fois terminé)
- Directives nationales ou recueils techniques comprenant des standards et des normes pour des activités spécifiques promues par le travail du PAM
- Comparaison entre la valeur monétaire du revenu/bénéfice généré par l'actif et la valeur monétaire de l'aide nécessaire à l'investissement.

Tableau 1. Exemples d'actifs et de contributions communautaires connexes

Contribution progressive de la Communauté aux activités de l'IRP/FFA (tableau détaillé des indicateurs à l'annexe 2

Domaine de contribution	Année 1	Année 2	Année 3 et au-delà
Formation et renforcement des capacités	• Organisation et coordination du groupe • Normes de travail et normes de qualité • Techniques agricoles de base • Gestion des ravageurs et des maladies	• Poursuite des thèmes de l'année 1 • Introduction à la réduction des pertes post-récolte (récolte, stockage, transport, conservation)	• Formation avancée sur la valeur ajoutée, la transformation des aliments, l'accès au marché et la commercialisation locale
Contribution au travail (jours ouvrables)	• 1 jour de travail communautaire non rémunéré tous les 5-6 jours • ~4 jours/mois • 20 jours sur 5 mois (sur 100-125 jours au total)	• Maintien du même niveau de contribution	• L'assistance externe est réduite à 75 jours • La Communauté apporte une contribution supplémentaire de 20 à 25 jours (environ 8 jours/mois) sur une base volontaire.
Gestion des ressources naturelles	• Compostage initial et préparation des sols sur des surfaces limitées	• Augmentation de la production de compost et de la collecte de semences • Entretien initial des terres et des biens restaurés	• Responsabilité totale du compostage, de la gestion des semences et des plantes • Entretien des grandes surfaces et de l'infrastructure
Protection des actifs		• Mise en place de garde/clôture (mise en défens) • Début de la protection des zones de production	• Gardiennage de routine et protection des zones restaurées et cultivées sous l'égide de la communauté

5.3. DEVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE DE VALEUR (AXE SUR L'EMPLOI ET LES JEUNES)

Le travail sur le développement de la chaîne de valeur (DCV) complète les activités de création d'actifs. Il peut être réalisé au cours de la première année de mise en œuvre ou plus tard au cours de la période de programmation, en fonction des actifs créés, de l'échelle atteinte, du niveau d'intégration et de la qualité des actifs créés, ainsi que des chaînes de valeur ciblées envisagées ou émergeant de ces efforts. Lorsque les actifs créés pour restaurer et améliorer la capacité de production des paysages sont achevés ou que des services écosystémiques spécifiques sont générés, ils doivent être pleinement optimisés. Les activités visant à optimiser ces actifs (naturels et physiques) comprennent la formation des bénéficiaires à des activités telles que les pratiques de régénération pour améliorer la fertilité et soutenir la production, la gestion post-récolte (y compris la transformation) des produits de base, l'accès aux marchés et l'inclusion financière par l'intermédiaire des groupes d'épargne des agriculteurs et des ménages. Il existe des liens étroits entre les activités FFA et SAMS liées au soutien des activités agricoles des petits exploitants et à la promotion des produits forestiers alimentaires et non agricoles (par exemple, le miel, les fruits, les produits ligneux, les épices, les huiles, les feuilles, les gommes, etc.) L'optimisation des actifs créés peut inclure un soutien à l'augmentation de la productivité agricole et la promotion de la commercialisation des

produits excédentaires, des activités qui reflètent les interventions des SAMS. Au début des initiatives de DCV, le PAM peut fournir du matériel et d'autres intrants connexes. Toutefois, dans le cadre de la stratégie de progression, ce soutien sera interrompu au fil du temps, en fonction des plans d'activité et des accords signés en matière de gestion des biens et des équipements, de formation des groupes et de formation. À la fin du projet, on s'attend à ce que la majeure partie du soutien se limite à la formation (activités de remise à niveau). Les paramètres à suivre peuvent être les suivants:

- Nombre de ménages utilisant les terres réhabilitées pour des activités génératrices de revenus.
- Groupes utilisant des portions spécifiques de zones réhabilitées dédiées à des AGR "d'approvisionnement" et à des groupes d'épargne (par exemple le concept E.S.P.O.I.R² au Niger)
- Terres en production restaurées et niveaux de production (rendements).
- Types de denrées produites (céréales, fourrage, légumineuses, légumes, tubercules, etc.)
- Augmentation du nombre et du type de bétail par ménage
- Agriculteurs et femmes participant au groupe d'épargne.

² Le concept "E.S.P.O.I.R", né d'une initiative communautaire à Tondobanda (Tillabéri, Niger), valorise les revenus issus de terres restaurées pour financer des fonds locaux dédiés à l'Éducation, la Santé, la Production, l'Organisation sociale, l'Innovation et les Ressources naturelles

"E.S.P.O.I.R". Ce "compte bancaire à ciel ouvert" alimente des mécanismes solidaires et productifs, inspirant leur réplique dans d'autres zones de résilience.

- Nombre d'arbres plantés et leur destination respective (zones communautaires réhabilitées, champs individuels, propriétés familiales, sites d'horticulture, dunes de sable, etc.)

5.4. LA NUTRITION

L'intégration de la nutrition est une priorité transversale du plan stratégique du PAM. La conception des interventions nutritionnelles est basée sur l'analyse du contexte et des déterminants de la malnutrition, ainsi que sur les résultats du 3PA. Dans le cadre de l'IRP, le focus est sur la prévention de la malnutrition à travers l'amélioration de l'accès à des régimes alimentaires sains et nutritifs pour les jeunes enfants et les femmes enceintes et allaitantes. Dans les communautés avec des taux élevés de malnutrition aigüe globale, la supplémentation de la malnutrition aigüe modérée peut également être mise en œuvre. Les interventions pour la prévention de la malnutrition et l'amélioration de l'alimentation passent par la mise en œuvre d'interventions multisectorielles, y compris de la part de partenaires. Il s'agit notamment d'améliorer la disponibilité, l'accès, l'abordabilité et la consommation d'aliments à haute valeur nutritive. Les paramètres à suivre peuvent être les suivants :

- Proportion d'enfants et de femmes bénéficiant d'un programme de prévention nutritionnelle (couverture)
- Nombre de personnes bénéficiant d'une supplémentation de la malnutrition aigüe modérée (enfants 6-59 mois et femmes enceintes et allaitantes)
- Nombre de personnes touchées par des approches de changement social et comportemental
- Pourcentage d'individus adoptant le comportement recommandé en matière d'alimentation saine

- Nombre d'enfants de 6-23 mois bénéficiant d'un régime alimentaire minimum acceptable
- Nombre de femmes 15-49 ans ayant une diversité alimentaire minimale
- Augmentation de la production d'aliments de haute qualité et à forte densité nutritionnelle
- Proportion des ménages pour lesquels le régime alimentaire nutritif le moins coûteux n'est pas abordable
- Évolution des taux de malnutrition aigüe au fil des années

5.5. ALIMENTATION SCOLAIRE

L'évolution prévue des repas scolaires devrait amener le gouvernement à prendre la responsabilité de cette initiative sans l'aide financière ou en produits du PAM. Atteindre de tels niveaux est une question nationale qui dépasse la portée de la progression des sites IRP en eux-mêmes et qui est liée à l'engagement plus large du PAM dans l'alimentation scolaire et le renforcement du système national. Toutefois, l'IRP peut influencer des modèles spécifiques de solutions et de synergies locales en matière de santé et de nutrition, même si un résultat important de la progression et du retrait progressif sera lié au niveau de couverture des communautés par les programmes nationaux et les régimes de protection sociale connexes

En complément, au niveau de la communauté (site), les attentes sont que les repas scolaires évoluent vers une alimentation entièrement locale - en utilisant des aliments disponibles localement. Cela indique une amélioration de la productivité et de l'utilisation des infrastructures ou des actifs créés. Le secteur de l'éducation peut approvisionner les écoles

par l'intermédiaire d'organisations de producteurs (OP) renforcées localement et soutenues par les protocoles du HGSP pour fournir des aliments aux écoles sur la base de contrats spécifiques.

En l'absence de programmes solides d'alimentation scolaire, de lacunes dans l'approvisionnement alimentaire ou de livraisons irrégulières, il convient d'envisager et de convenir de contributions complémentaires d'entraide de la part des communautés (par exemple, des condiments et des aliments supplémentaires tels que du poisson séché, des œufs, des légumes et d'autres produits) provenant de leur propre production à l'initiative de repas scolaires, ce qui est également appelé mécanismes de cantines endogènes. Il est important de comprendre que la capacité à produire pour le marché dépend de la saison. Ainsi, lorsque la saison est bonne, les communautés sont en mesure de produire des excédents, ce qui est très difficile, voire impossible, lorsque la saison est mauvaise. Les paramètres permettant de suivre les progrès réalisés sont les suivants:

- Type et quantités de produits fabriqués sur le site et vendus sur le marché, de la climatisation et de la réfrigération (HGSP).
- Type et quantités de marchandises produites sur le site et livrées en tant que contribution en nature à l'initiative HGSP

Autres services de base : Bien qu'ils ne relèvent pas du mandat du PAM, certains services de base complètent le travail de promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il s'agit notamment des activités liées à l'eau et à l'assainissement et de l'accès aux services de santé. Sous la responsabilité du gouvernement, ils sont mis en œuvre par des partenaires (acteurs étatiques, agences des Nations unies, ONG), les paramètres à suivre seront déterminés par ces partenaires

et devraient être inclus dans les plans d'activité dans la mesure du possible.

5.6. AIDE A LA PERIODE DE SOUDURE

La nécessité d'une assistance alimentaire et nutritionnelle en période de soudure dans le cadre de l'IRP est en train d'être repensée et est considérablement réduite, à l'exception de la première année, ciblant les personnes incapables de travailler et souffrant de handicaps spécifiques - avec l'espoir qu'à partir de la deuxième année, ces bénéficiaires recevront la solidarité d'autres membres de la communauté en utilisant des approches innovantes. Par exemple, une "turbo-tontine" dédiée ou un soutien accru à l'épargne gérée par les femmes qui inclut les ménages les plus pauvres ; ou des mécanismes pour dédier une partie des zones réhabilitées à l'approvisionnement d'un système de solidarité locale (voir le concept ESPOIR décrit plus haut). Il sera important de suivre dans le temps le niveau de sécurité alimentaire des communautés cibles. Dans la mesure du possible, les communautés peuvent être aidées à mettre en place des banques de céréales communautaires qui peuvent être utilisées pour répondre aux besoins des périodes de soudure. Les paramètres à suivre peuvent être les suivants:

- Nombre de ménages dans les communautés cibles ayant besoin d'une aide pendant la période de soudure la première année et nombre de ces ménages aidés par des programmes communautaires la deuxième année et les années suivantes.
- Quantité de nourriture provenant de la banque céréalière communautaire utilisée par la communauté/les groupes pour l'aide en période de soudure.

5.7. GENRE - L'ACCENT MIS SUR LES FEMMES, LES JEUNES ET LES GROUPES MARGINALISÉS

Les interventions de l'IRP sont conçues pour favoriser des améliorations durables en matière d'égalité des sexes sur une période de cinq ans, en se concentrant sur la gouvernance, l'accès à la terre, l'autonomisation économique et l'éducation.

Le programme vise à accroître la participation des femmes aux structures de gouvernance au sein des organisations de producteurs (OP) et des comités de gestion des actifs, en veillant à ce que les femmes occupent des postes de direction et contribuent activement à la prise de décision. En renforçant la voix des femmes dans ces espaces, on accroît leur influence sur les priorités de la communauté et les stratégies de résilience.

L'accès des femmes à la terre est également une priorité. L'IRP travaille avec des groupes de femmes maraîchères pour faciliter la sécurité foncière, en les aidant à obtenir des droits réglementés d'utilisation des terres. Cela permet aux femmes d'investir dans des pratiques agricoles durables et d'améliorer la sécurité alimentaire de leur foyer.

Le programme renforce également l'autonomie économique des femmes en soutenant les activités génératrices de revenus (AGR) et les associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA/AVEC). Une attention particulière est accordée au développement de la chaîne de valeur et à la transformation des cultures agricoles, en aidant les femmes à s'engager dans la transformation, la commercialisation et la valorisation des produits locaux. Cela permet de promouvoir des entreprises durables, d'améliorer l'accès au marché et d'accroître les possibilités de revenus, favorisant ainsi la résilience de la communauté dans son ensemble.

En outre, l'IRP met l'accent sur l'éducation, en offrant des bourses aux écolières pour qu'elles restent à l'école et en réduisant les taux d'abandon scolaire, contribuant ainsi à la prévention des mariages précoces et à l'égalité des sexes à long terme. Il soutient également la prévention et le traitement nutritionnels pour les femmes enceintes et allaitantes, en garantissant l'accès à des aliments nutritifs et à des services de santé afin de réduire les risques de malnutrition.

Grâce à ces approches intégrées et sexo-spécifiques, l'IRP renforce la résilience, le leadership et l'autonomisation économique des femmes, en fournissant des preuves pour une programmation adaptative et un impact à long terme. Les paramètres à suivre peuvent être les suivants:

- Proportion de femmes ayant un pouvoir de décision, y compris leur représentation dans les comités communautaires, les comités de gestion des actifs, les organisations de producteurs (OP) et les organes de gouvernance locale.
- Proportion d'hommes et de femmes ayant accès à la terre.
- Proportion d'hommes et de femmes participant à la gestion de coopératives et/ou à des activités génératrices de revenus (AGR).
- Proportion d'hommes et de femmes faisant état d'une plus grande autonomie économique.
- Proportion d'hommes et de femmes ayant accès aux ressources naturelles et économiques.
- Proportion de femmes ayant maîtrisé des techniques agricoles et/ou en gestion
- Proportion d'hommes impliqués dans la nutrition des enfants ou de la famille
- Existence de dispositifs de protection contre les violences basées sur le genre (VBG)

- Accès des femmes aux technologies agricoles et aux innovations climatiques
- Proportion de femmes impliquées dans les mécanismes de gestion des conflits
- Proportion d'écolières ayant une meilleure permanence à l'école et une réduction des taux d'abandon scolaire.

5.8. COHESION SOCIALE

Certaines parties des cinq pays où l'IRP est mis en œuvre sont confrontées à des niveaux variables de tensions communautaires permanentes, qu'elles soient liées à des stratifications sociales, à des relations historiquement tendues entre les groupes, à des compétitions agro-pastorales ou autres pour la terre ou d'autres ressources naturelles, à des déplacements de population ou à la présence d'acteurs armés. Quelles que soient les intentions, il est certain que la programmation transformatrice de l'IRP aura un impact significatif sur ces dynamiques.

Par conséquent, et comme l'a montré la recherche, le potentiel de contribution à la cohésion sociale est substantiel. Dans des contextes comme le Sahel, avec ses menaces actuelles et ses risques de conflit, il est donc essentiel de (i) suivre l'évolution de la cohésion sociale, (ii) minimiser l'impact négatif de l'IRP sur les dynamiques locales et les relations spécifiques, et (iii) viser des contributions spécifiques à la résolution pacifique de questions spécifiques ou liées à la concurrence pour les ressources dans le cadre des activités susmentionnées. Les paramètres à suivre peuvent être les suivants:

- Perceptions des différents groupes quant à l'utilisation de ressources spécifiques ;
- Force des relations au sein des communautés, comme le niveau de recours aux mécanismes de résolution des conflits,
- Représentativité des groupes vulnérables dans les comités de gestion des actifs et des autres activités, en particulier pour

les femmes, les jeunes et les autres groupes potentiellement désavantagés.

5.9. INCLUSION DANS LES PROGRAMMES NATIONAUX

La stratégie de progression de l'IRP vise à renforcer les systèmes nationaux de résilience de différentes manières

a. *Intégration aux systèmes nationaux*

La stratégie de l'IRP met l'accent sur l'intégration des efforts de renforcement de la résilience qui doivent être complétés par des systèmes nationaux de protection sociale et des mécanismes de réponse adaptative tels que les systèmes d'alerte précoce (SAP), la réponse précoce et les actions d'anticipation en cas de chocs catastrophiques. Bien que l'IRP ne mette pas directement en œuvre ces systèmes, il facilite leur expansion dans les zones de l'IRP, en veillant à ce que les efforts de résilience soient préservés au-delà de la durée de vie du programme. L'accent est mis sur la transition vers l'appropriation par le gouvernement, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des normes techniques pour les pratiques et les programmes de restauration à grande échelle, la promotion de la santé des sols et la diffusion plus large des pratiques régénératrices.

b. *Assurer la durabilité à long terme et soutenir les stratégies et engagements nationaux*

En promouvant et en adoptant les modèles IRP dans d'autres programmes menés par les gouvernements ou soutenus par des partenaires, le programme favorise les engagements nationaux tels que les contributions déterminées au niveau national (CDN) et la neutralité en matière de dégradation des terres (LDN), ainsi que les systèmes de protection sociale et d'autres liés aux trois conventions de Rio, y compris le PAAGGW. Le transfert progressif aux gouvernements crée un mécanisme durable

de gestion des risques multiples et des vulnérabilités sociales, favorisant l'autonomie et l'impact à long terme.

c. Renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles

En renforçant les structures de gouvernance locale, l'IRP garantit que les politiques nationales et les stratégies de résilience et autres sont effectivement mises en œuvre au niveau communautaire. Cela crée une boucle de rétroaction continue, où les expériences locales façonnent les politiques nationales et où les stratégies nationales guident l'action locale. Il en résulte un système plus réactif et plus adaptable qui favorise la résilience à tous les niveaux.

d. Promouvoir un modèle de résilience évolutif et durable

Grâce à sa stratégie de progression, l'IRP permet aux gouvernements de développer des programmes de résilience et de relancer ou de renforcer les systèmes alimentaires locaux, afin que les communautés soient mieux préparées aux chocs futurs. Cette approche favorise l'appropriation nationale, la durabilité à long terme et la transition sans heurts de l'aide humanitaire à des solutions de développement durables.

5.10 AUTRES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES - Y COMPRIS LES SERVICES CLIMATIQUES

L'accès à des informations météorologiques opportunes est essentiel pour la planification des activités d'aide humanitaire du PAM et des activités agricoles des communautés. Les prévisions de précipitations pour les saisons à venir pourraient aider les agriculteurs à préparer leurs activités en conséquence, par exemple en plantant tôt ou en utilisant des variétés à maturation précoce. Les gouvernements, assistés par différents partenaires tels que la FAO, le PAM et d'autres, devraient fournir des informations

météorologiques aux agriculteurs et aux éleveurs au fil du temps. Les services d'information climatique sont utiles pour évaluer la qualité des saisons en termes d'aléas climatiques et pour informer les communautés cibles des stratégies d'adaptation à mettre en œuvre.

5.11. CONTRIBUTION A L'AGENDA DE LA DECENTRALISATION

La stratégie de progression de l'IRP contribue également de manière significative à l'agenda de la décentralisation en intégrant des outils clés, tels que la programmation des moyens de subsistance saisonniers (SLP) et la planification participative à base communautaire (CBPP), dans les plans de développement sous-nationaux. Ces outils sont essentiels pour aligner les processus de développement local sur les priorités nationales afin de s'éloigner de l'aide humanitaire, de favoriser des systèmes alimentaires plus résilients face aux chocs multiples et d'améliorer la cohésion sociale. L'opérationnalisation de ces outils au niveau infranational contribue à renforcer les processus décisionnels locaux et la capacité à élaborer des plans qui alimentent les plans et approches nationaux, tout en améliorant la participation, la responsabilité et l'intégration des contributions locales au développement et à l'entraide.

6. Indicateurs de performance

Les indicateurs mentionnés dans la section précédente sont principalement des indicateurs d'activités et de résultats. Le résultat ou l'impact de la mise en œuvre de l'IRP permettra d'effectuer des comparaisons temporelles afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des buts/objectifs fixés. L'objectif principal est d'améliorer les moyens de subsistance grâce à la sécurité alimentaire et aux revenus. Les seuils à atteindre (étapes) pour les différents indicateurs peuvent être fixés dès le départ.

Ces étapes devraient être atteintes à la fin de la troisième année, comme le montre le schéma de la stratégie de progression (Fig. 1). Les jalons permettent d'assurer la transition entre le paquet de départ et le paquet de progression. Les principaux indicateurs d'intérêt et les étapes respectives (proposées) à prendre en compte sur chaque site sont énumérés dans les annexes.

Compte tenu des différents contextes dans les pays cibles de l'IRP, certains des paramètres proposés pourraient ne pas être applicables dans certaines communautés cibles. Par conséquent, les paramètres et les seuils proposés ne sont pas fixes. Ils peuvent être sélectionnés et les seuils ajustés en consultation avec la communauté et les autres parties prenantes impliquées dans le projet, en tenant compte du cas de base de la communauté. Ces paramètres sont également liés aux indicateurs de suppression progressive (annexe 1).

7. Références

PAM. 2024. Le programme intégré de résilience au Sahel: mise à l'échelle 2024-2028. Feuille de route opérationnelle. Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar

8. Annexes

ANNEXE 1: INDICATEURS ET OBJECTIFS PROPOSES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE DE PROGRESSION DES SITES (ANCIENS ET NOUVEAUX SITES)

Il s'agit d'une liste exhaustive d'indicateurs potentiels. Les bureaux pays (CO) peuvent sélectionner des indicateurs pertinents en fonction du contexte spécifique du site, de la capacité de suivi et de la disponibilité des données afin de suivre efficacement la progression.

Objectifs de progression des sites ³				
		3 ans	5 ans	10 ans
Appropriation et engagements de la communauté	% de participants approuvant les plans d'activité	> 70	> 80	> 90
	Pourcentage de participants impliqués dans des activités communautaires après l'arrêt de l'incitation alimentaire/en espèces	> 70	> 80	> 90
	Pourcentage des engagements pris par les parties prenantes dans l'accord signé qui ont été respectés	> 50	> 75	> 90
	Chef de groupe (par site) formé et certifié par le PAM pour mettre en œuvre des approches participatives communautaires	> 1	> 3	> 5
Création d'actifs	Toutes les activités passent de l'AFF à la création d'actifs sans incitations	Tous	Tous	Tous
	Sites présentant une mise en œuvre des actifs et un impact positif sur l'environnement selon l'AIMS			
	Rapport entre les avantages individuels (équivalents monétaires) tirés des actifs créés et l'incitation sous forme d'aide alimentaire ou monétaire	> 0.50	> 1.1	> 1.5
	% des participants initiaux utilisant chacun des actifs créés	> 50	> 65	> 75
	% d'utilisation de la capacité fonctionnelle déclarée pour les actifs créés	> 50	> 65	> 75

³ Informations de base à intégrer dès qu'elles sont disponibles

	Pourcentage de participants impliqués dans l'entretien ou la réhabilitation d'actifs après l'arrêt de l'incitation alimentaire/en espèces	> 70	> 80	> 90
	Pourcentage d'hommes et de femmes dans les comités de gestion d'actifs	40	> 50	> 50
	Pourcentage d'hommes et de femmes bénéficiant d'un meilleur accès au régime foncier et à l'utilisation des terres (c'est-à-dire pourcentage couvert par un accord à moyen terme sur le régime foncier et l'utilisation des terres)			
	% de bénéficiaires (femmes et hommes) ayant développé une AGR avec le soutien du programme	>30%	70%	>80%
	% du potentiel productif et des infrastructures menacés par les dunes de sable sont sécurisés	> 50%	80%	95%
	% des villages disposent d'une banque céréalière avec au moins 1 mois de stocks couvrant les besoins céréaliers des ménages aidés pendant la période de soudure.	>20%	>50%	>70%
	- Pourcentage d'hommes et de femmes dans les comités de gestion d'actifs	40	<> 50	<> 50
Développement de la chaîne de valeur	Pourcentage de participants déclarant une production excédentaire de produits de base clés.	> 50	> 75	> 90
	Taux d'implantation en % pour les espèces d'arbres plantées.	> 50	> 75	> 90
	Rendements des cultures supérieurs aux moyennes nationales.	>50%	Yes	Yes
	Réduction en % de la mortalité du bétail	> 50	> 70	> 80
	Pourcentage de participants déclarant utiliser les BPA en dehors des sites du PAM	> 75	> 80	> 90
	Réduction en % des pertes initiales après récolte pour les principaux produits de base.	> 20	> 30	> 50
	% de femmes dans la gestion de la coopérative	> 30	> 50	> 70

	Proportion de femmes et d'hommes faisant état d'une autonomisation économique	> 30	> 50	> 70
Nutrition	Proportion d'enfants et de femmes bénéficiant d'un programme de prévention nutritionnelle (couverture)	> 60%	> 70%	> 80%
	Pourcentage de cas de malnutrition aiguë modérée bénéficiant de services de supplémentation	> 50	>70	N/A
	Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois bénéficiant d'un régime alimentaire minimum acceptable (MAD)	> 20	> 50	> 70
	Pourcentage de femmes et de jeunes filles en âge de procréer atteignant un niveau minimum de diversité alimentaire (MDD-W)	>30%	>50%	> 70 %
	Pourcentage de malnutrition parmi les bénéficiaires identifiés par le dépistage du périmètre brachial	<15%	5-15%	<5%
	Augmentation en % de la production d'aliments de haute qualité et à forte densité nutritionnelle	> 50	> 70	> 90
	Pourcentage d'individus adoptant le comportement recommandé en matière d'alimentation saine	+10–25 % point	+30–40 % point	+45–60 % point
	Proportion des ménages pour lesquels le régime alimentaire nutritif le moins coûteux n'est pas abordable	<55%	≤ 50%	≤ 40%
Repas scolaires	Pourcentage des besoins en céréales pour les repas scolaires provenant de la production de la communauté locale (site)	> 2	> 3	> 5
	Exemples de dons de céréales par la communauté	Partiell ement	Oui	Oui
	Inclusion d'aliments nutritifs produits localement dans les repas scolaires (produits animaux, fruits et légumes)	Partiell ement	Oui	Oui
	Les écoliers (filles/garçons) bénéficient d'incitations à rester à l'école, ce qui permet de réduire les taux d'abandon scolaire.	-5%	-10%	-25%
Aide à la période de soudure	Durée en mois du besoin d'aide en période de soudure pour tous les ménages	< 4	< 2	Aucun

	% de ménages ayant besoin d'une aide alimentaire	< 50	< 25	Aucun
	Équivalent en mois des besoins en céréales de la communauté (ménages couverts par le site) stockés dans la banque de céréales de la communauté (stocks alimentaires d'urgence)	< 1	< 3	< 5
	% considérant que le programme a un impact positif sur les relations entre les personnes au sein de leur communauté / ménage et/ou groupe social	>15	>30	>50
	% considèrent que la concurrence pour les ressources au sein de leur communauté et/ou entre les communautés s'est atténuée grâce au programme	>15	>30	>50
Inclusion dans les programmes nationaux	Intégration des sites IRP dans la protection sociale nationale			**
	Les écoles des sites IRP sont intégrées dans les programmes nationaux d'alimentation scolaire (les FS sont transférées à GvT).			**
	Systèmes de préparation en place dans les zones IRP (au niveau de la commune : SAP, AA, action précoce - assurance)			Oui
	Contribution du CBPP et du SLP aux plans de développement infranationaux (communaux/régionaux)			Oui
	Les interventions de l'IRP sont transférées aux acteurs institutionnels (STC, académies).			Oui

ANNEXE 2: CONTRIBUTION PROGRESSIVE DE LA COMMUNAUTE AUX ACTIVITES DE L'IRP/FFA

Type d'actif	Contribution (communautaire/groupe/ménage)	Nombre de jours de contribution Bénévole par Année					Remarque
		A 1	A 2	A 3	A 4	A 5	
Restauration des terres (Half-Moons, tranchée, zai, cordon de pierre, etc.) 100 jours sur les 3 1ère année et 75 jours sur les 4ème et 5ème année. Chaque jour il faut amender les ouvrages réalisés.	1. Participation aux formations/sensibilisations (1-4 Heures/Jr/semaine)	20	25	30	35	40	Sensibiliser en amont pour qu'en dehors des ouvrages l'essentiel des activités complémentaires soient en bénévolat. Au fil des années le site est plus grand et le besoin aussi
	2. Création des actifs productifs (au moins 1 jours sur 5 par semaine, <u>soit 0,2 à 0,6Ha par ménage par an</u>)	20	20	40	40	60	
	3. L'amendement organique des DL, Zai,... (75 à 100 jours de FFA par an <u>avec 1000 à 1500 Kg par ménage par an</u>)	100	100	100	75	75	
	4. Collecte des semences pastorales (5Jr/an) <u>40 à 75Kg par ménage par an</u> . Il faut au moins 5-10Kg pour une DL et 0,5Kg par zai	5	7	9	12	15	
	5. Ensemencement et plantations des ouvrages par saison de pluie (<u>3 à 5 personnes pour ensemer et planté 1 Ha</u>)	7	10	12	15	20	
	6. Production des plants forestiers d'au moins 3 mois en pépinières villageoises. Le PAM assure la dotation en matériel et la formation. <u>Au moins 30 000 à 80 000 Plants produits par an par pépinière</u>	90	90	90	90	90	
	7. Entretien des ouvrages durant et après la saison des pluies (1jr/Sem)	16	20	25	30	35	
	Gardiennage/mise en défend des sites FFA : 2 urs/mois sur 2 à 3 ans.	20	24	30	35	40	
	Gestion des productions issues de l'exploitation de actifs, bien que dans certain cas le COGES bénéficie une partie	Continue					

Faucardage/Lutte contre les plantes envahissantes aquatiques (Tipha Ost, Jacinte d'eau,) et terrestres (Sida Cordifolia, Pergulariat)	Production de compost communautaire en valorisant le matériel faucardé/enlevé. Il s'agit de :						Plus ils se rendent compte des avantages du compost plus ils en feront.
	1. Creuser les fosses compostières (4 par équipe de 20, de 3mX2mX1m par semaine). Soit sur un site moyen de 300 participants aux travaux, creusera plus 1'000 fosses de 6m3 par an	20	20	25	Assez de fosses		
	2. Mettre le matériel dans les fosses avec la technique requise (1 jr/7)	20	30	35	35	40	
	3. Assurer l'entretien/retournement jusqu'à maturation (1 jour sur 15)	10	10	15	15	20	
	4. Stocker/transporter le compost vers les actifs (1 Jour sur 60)	5	10	10	15	15	
	5. Application du compost aux champs et jardins (communautaire et individuel)	10	15	15	20	20	
L'aménagement des cases qui concerne les activités dans les concessions des ménages. Ce sont des activités par ménage	1. Creuser 2 à 3 modèles de tranchées arboricoles fruitières par ménage, les amender en fumier, les planter et les entretenir	4	4				L'essentiel des activités sont fait en 1 ^{ère} année et juste 1 pour l'entretien les années qui suivent
	2. Semis direct d'au moins 5 poquets de Moringa par an, (soit 1'500 pieds par ans sur un site moyen de 300 ménages)	1	1				
	3. Confection et utilisation et entretien d'au moins un foyer amélioré pour 100% des ménages	2	1	1			
	4. Confection et utilisation d'une mangeoire pour les petits ruminants pour 100% des ménages disposant d'au moins un petit ruminant	2	1	1			
	5. Production de compost individuelle, au moins 20 m3 par ménage par an (2 fausses de 6M3 par ménage avec au moins 2 productions par an, soit de Juillet à Septembre)	10	15	20	30	30	
	6. Creuser une fosse à ordure par ménage pour les déchets non compostables/biodégradables	1					
	7. Creuser, confectionner des briques et une dale pour une latrine par ménage, le PAM pourrait aider avec du ciment et du fer à béton pour faire la Dale s'il n'y a pas d'autre acteurs qui le prend en charge et si les ressources sont disponibles						
Activités autour du foyer :	Certaines activités simples autour du foyer peuvent avoir un impact significatif sur la santé et la nutrition des ménages. Un paquet intégré d'activités sensibles à la nutrition devrait être promu, incluant par exemple : la mise en place de mangeoires pour éviter que les animaux mangent à même le sol, l'installation de cordes en nylon pour faire sécher les vêtements à l'abri des contaminants, des égouttoirs ou étagères pour la vaisselle afin d'éviter leur contact avec le sol, et la construction de poulaillers pour réduire la présence d'excréments d'animaux dans les espaces de vie. Ces mesures, peu coûteuses, visent à réduire les risques de maladies à transmission fécale-orale et à renforcer les liens entre les activités de subsistance au sein du ménage et les résultats en matière de santé et de nutrition. Et autres.						Doit faire partie d'un paquet intégré, pour lequel les ménages reçoivent un incitatif (e.g. Chad 75k CFA), surtout pour l'achat des NFI nécessaires pour la construction, et un apport communautaire en travail (creuser les fosses, faire les poulaillers, etc.)

Construction et gestion des infrastructures communautaires	Construire bénévolement magasin de 30m2 (5mX6m) de la Banque de céréales en banco du village selon les dimensions données par l'Etat. Le PAM appuis en ciment pour le crépissage, et matériaux pour la toiture (tôle, tube carrée), les portes et fenêtres et les palettes	10	1	1	1	1	Le magasin est construit en 10 jours. 1 jour par an pour l'entretien
Accès aux terres restaurées/Aménagées	Prêter sur 5 ans ou plus, sans conditions les parties ou une partie des terres agricoles (pluviale-maraichage) restaurées aux bénéficiaires du projets. (**)Préciser si le prêt couvre toute l'année ou seulement durant la saison sèche pour le maraichage.	3 à 6 m	3 à 6 mois	5 à 12 mois	5 à 12 mois	5 à 12 mois	Le propriétaire terrien exploite ses terres en saison pluvieuse
Participer au diagnostic communautaire	La participation aux enquêtes, les PCP ou revue des PCP, les préparations et réception des missions des autorités, des Services techniques, du PAM, etc	10	15	20	25	30	

Note Explicative générale

Formation :

En première année, les formations sont principalement axées sur l'organisation des participants, le respect des normes et des rendements de travail, les techniques culturales, la lutte contre les ennemis des cultures, etc. Les années suivantes, marquées par une augmentation des productions, intègrent également des formations sur la réduction des pertes post-récolte et la valorisation des productions (techniques de récolte, conservation, transformation, stockage, transport, etc.).

Création d'actifs :

En première année, la création d'actifs se fait à raison d'un jour sur cinq ou six, soit environ 4 jours par mois, ce qui représente 20 jours sur une période de 5 mois de FFA, pour un total de 100 à 125 jours d'assistance. À partir de la troisième année, cette assistance est réduite à 75 jours afin d'éviter la dépendance. Cependant, la contribution communautaire doit augmenter pour couvrir 100 % des 20 à 25 jours de FFA par mois, soit environ 8 jours par mois, totalisant 40 jours sur 5 mois.

Activités complémentaires :

La production de compost, la collecte de semences, l'entretien des ouvrages, etc., sont des activités qui prendront de plus en plus d'ampleur au fil des années. En effet, plus les terres sont restaurées, plus les besoins en compost, en semences et en plants augmentent, tout comme le besoin de temps pour l'entretien des ouvrages réalisés au fil des années.

Gardiennage / Mise en défens :

Le gardiennage ou la mise en défens commence généralement à partir de la deuxième année, qui coïncide avec les premières productions agricoles.

Charge de travail communautaire et intensité des contributions :

L'intensité des contributions (plus de 100 jours certaines années) pourrait exclure certains ménages, notamment ceux dirigés par des femmes ou ayant peu de main-d'œuvre disponible. Il serait utile de prévoir des modalités souples ou collectives - ou d'entre-aide.

Reconnaissance :

Organiser des cérémonies communautaires annuelles pour reconnaître publiquement et célébrer les contributions des groupes ou individus les plus engagés. Cette reconnaissance ne doit pas se limiter à des gestes symboliques – elle peut inclure des certificats, de petites récompenses en nature (NFI fournit par le projet), ou encore des opportunités d'assumer des rôles de leadership communautaire. Ce

mécanisme devrait être introduit dès les premières phases du projet afin de renforcer la motivation, la cohésion sociale et une culture d'engagement volontaire.

****Accès à la terre :**

Considérer l'accès à la terre comme une contribution communautaire formalisée. Estimer la valeur de cela, sur la base des prix du marché de cession de terres.

World Food Programme
Western And Central Africa Regional Office

Rue Du Mal Gallieni, Dakar, Senegal

wfp.org